APRHQ
Action
www.aprhq.qc.ca
Volume 19 • N° 2 • Mai 2007
ENVOI DE POSTE PUBLICATION No: 40016818

À lire

Un centenaire p. 2
HQ va en appel p. 3
La RRQ s'explique p. 4
AGA - FARQ p. 5

RECOURS COLLECTIF SUR L'AVCS

Yves Tanguay représentera les retraités.

par **Fernand Santerre,**
secrétaire, Comité AVCS

NDLR: Nous mentionnions en page frontispice de la dernière édition du journal ACTION (Vol. 19 No 1 février 2007) que le recours collectif sur l'AVCS mené par l'APRHQ était autorisé. Vous trouverez, sous la signature de M. Fernand Santerre, les points principaux du jugement Trahan ce qui vous permettra, chers lecteurs, de mieux saisir la nature de ce dossier.

Le 15 février dernier, l'honorable juge Anne-Marie Trahan rendait son jugement quant à notre demande d'autorisation de recours collectif au sujet de l'AVCS. Après un exposé exhaustif des faits à l'origine de ce litige et des prétentions tant du requérant que de l'intimée, i.e. Hydro-Québec, *la juge fait une analyse des faits à la lumière du droit*[1]. On sait que l'argument principal du procureur d'Hydro-Québec à l'encontre des prétentions du requérant est que la requête en autorisation est prescrite puisque signifiée trop tard.

Dans le texte, on lit la conclusion suivante: *...considérant la nature particulière des faits donnant ouverture au présent recours collectif, considérant la prudence dont doit faire preuve le Tribunal dans le cadre d'une requête en autorisation, considérant que le Tribunal n'a pas entendu ni le requérant et ni des membres du groupe quant aux raisons pour lesquelles ils n'ont pas agi plus tôt, le Tribunal considère qu'il ne peut se prononcer à ce stade sur la prescription du recours et que cette question sera mieux décidée avec tout l'éclairage qu'elle mérite, dans le cadre de l'audition au fond.*

1 Dans ce document, les passages en italique sont des citations textuelles du jugement.

Sans entrer dans le détail, nous énumérons ci-après quelques-unes des décisions les plus pertinentes rendues par le tribunal.

Le tribunal:
rejete *la contestation de l'intimée;*
accueille *la requête du requérant;*
autorise *l'exercice du recours collectif;*
attribue *au requérant* ***Yves Tanguay*** *le statut de représentant des personnes physiques concernées.*

Le tribunal identifie comme suit les conclusions recherchées:
- **déclarer** *que l'intimée a violé ses obligations de mandataire envers les membres concernés;*
- **déclarer** *que l'intimée a violé son obligation contractuelle d'obtenir le consentement des membres (...) aux augmentations de prime entrées en vigueur en septembre 2001;*
- **déclarer** *que l'intimée a violé son obligation de bonne foi envers les membres concernés aux termes des articles 1375 ou 7 C.c.Q (Code civil du Québec);*
- **déclarer** *que l'intimée a violé l'obligation d'équité qui lui est imposée par l'article 1434 C.c.Q.;*
- **déclarer** *que l'intimée a violé son obligation contractuelle et jurisprudentielle de ne pas modifier unilatéralement et à la baisse les avantages sociaux de ceux des membres concernés qui étaient déjà des retraités ou des « retraités de la loi 116 » au début de septembre 2001.*

(...) Enfin, le tribunal:
réfère *le dossier au juge en chef pour qu'il détermine dans quel district le recours collectif devra être*

Suite – Dossier AVCS en page 2

RECOURS COLLECTIF SUR L'AVCS - Suite de la page 1

exercé et qu'il désigne un juge pour l'entendre;
ordonne *au greffier de la Cour, de transmettre, le cas échéant, le dossier au protonotaire de l'autre district, dès que le juge en chef aura rendu sa décision;*
ordonne *à l'intimée de transmettre au requérant, dans les soixante jours du présent jugement un ensemble de données concernant les adhérents à l'AVCS ou les employés admissibles du 1er janvier 1980 à la date du jugement, les rapports d'évaluation du régime de retraite d'Hydro-Québec confectionnés durant la période du 1er janvier 1993 à la date du présent jugement, tout rapport d'évaluation actuarielle des coûts (...) des avantages sociaux pendant la retraite (...), les états financiers relatifs au contrat d'assurance vie collective (...) confectionnés postérieurement à ceux établis pour l'année 1998-1999 jusqu'à la date du présent jugement.*

Ceci est un résumé très succinct du jugement de 23 pages rendu par l'honorable juge Anne-Marie Trahan. On peut prendre connaissance de l'intégralité de ce jugement en consultant le site *Internet: http://www.jugements.qc.ca/*

Félicitations à notre centenaire, M. Rodolphe Demers

Le petit Rodolphe est né le 25 mars 1907, à St-Nicolas. Il est entré sur le marché du travail en 1927, à la Banque canadienne nationale, à Ste-Croix-de-Lotbinière, où il y travailla pendant 2 ans. Le 1er juillet 1929, la Shawinigan Water and Power, située au centre-ville de Victoriaville, accueille sous le couvert d'un tempérament bouillant un releveur de compteur des plus gentils. Fait à noter, à cette période-là, le releveur de compteur percevait immédiatement le montant de la facture au domicile des clients.

Durant son parcours professionnel, M. Demers a occupé différents postes et à la fin de sa carrière, il était commis sénior au département de la comptabilité, au bureau situé à ce moment-là sur la rue Monfette à Victoriaville. Le 31 mars 1972, après 42 belles années de travail, il prend une retraite bien méritée! Sa gentillesse légendaire devait le suivre jusqu'à ce jour.

M. Demers était reconnu pour être un travailleur ponctuel, rapide et efficace. Il était particulièrement apprécié des employés qui avaient un compte de dépenses (car les chèques ne tardaient pas à arriver!). Grand perfectionniste, M. Demers n'hésitait pas à prendre sous son aile les nouveaux employés. L'un d'entre eux, M. Germain Dupuis, aujourd'hui retraité, se souvient que M. Demers le surnommait «mon petit garçon».

Après sa journée de boulot, Rodolphe enfilait sa veste de bénévole, comme secrétaire au Club social des employés d'Hydro-Québec, poste qu'il occupa pendant de nombreuses années. Pour compléter le portrait, ajoutons que Rodolphe était un grand amateur de pêche, un joueur de curling extraordinaire et un très bon golfeur, sans oublier de mentionner qu'il excellait au ski de fond. Le secret de sa longévité? Mettre de l'ardeur dans tout ce qu'il entreprenait!

Tous ses compagnons et compagnes de travail aujourd'hui retraités lui transmettent leurs hommages et leur affection et l'APRHQ se joint à eux tous!

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Comité exécutif
Président: Aimé Beauchesne (Mauricie)
V.-p. exécutif: Jocelyne Pellerin
Secrétaire: Pierrette Bernier
Trésorier: Michel Fortin (Montréal)
Administrateurs:
Claude Alarie
Jean-Louis Comtois
Normand Moreau

Autres administrateurs
Gilles Duclos
Jean-Pierre Dufour
Mireille Massicotte (La Grande Rivière)
Jean-François Poliquin
Jacques Roy (Matapédia)
Pierre Savignac
Yves Tanguay
Erick Thompson (Manicouagan)
Claude Tougas (Richelieu-Rive-Sud)
Raymond Trudel (Laurentides)
Johanne Vailliancourt (Saguenay)
Jacques Villeneuve (Montmorency)

BULLETIN
Édition: Jocelyne Pellerin
Collaborateurs: Louise Pratte, Raymond Trudel
Photographie: Cécile Giguère
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec 1992
Tirage: 7500 exemplaires
L'emploi du masculin a pour seul but d'alléger les textes.

PUBLIÉ PAR
Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 133-N,
Montréal, Québec H2Z 1A4
Tél.: 514-289-2211 (4428)
Sans frais: 1-866-646-4428
Fax: 514-289-5094
Internet: www.aprhq.qc.ca
www.avcshq.com
Courriel: site@aprhq.qc.ca

DOSSIER AVCS

HYDRO-QUÉBEC VA EN APPEL

par Yves Tanguay,
administrateur de l'APRHQ

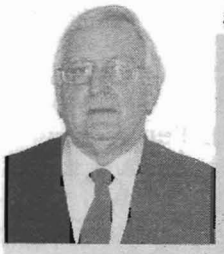

NDLR: L'appel logé par Hydro-Québec concerne la sentence arbitrale rendue en faveur des syndiqués et retraités ex-syndiqués dans le grief concernant le dossier AVCS. Nous traitons de ce sujet, car il a une incidence sur notre propre recours collectif.

Après deux décisions défavorables, la première dans la sentence arbitrale Foisy et la seconde dans le jugement de la juge Christiane Alary sur la révision judiciaire de la sentence arbitrale, Hydro-Québec a obtenu la permission d'appel du jugement de la juge Alary de la Cour supérieure. L'audition a été conduite par le juge Pierre Dalphond, le 17 janvier 2007 et son jugement a été rendu deux semaines plus tard, le 31 janvier.

Pour justifier sa décision, le juge Dalphond déclare: *« À mon avis, cette affaire soulève des questions qui devraient être soumises à la Cour d'appel, notamment parce qu'elle traite de questions nouvelles et importantes en matière d'assurance collective, dont le rôle de preneur, l'employeur, à l'égard des personnes syndiquées qui se prévalent de la police ».*

Les personnes syndiquées dont il s'agit sont les adhérents à l'AVCS actifs et retraités des Syndicats SPSI, SPIHQ et SSPHQ. Comme nous l'avons mentionné dans le passé, la plupart des retraités adhérents à l'AVCS ne sont pas visés par les jugements passés et à venir. Toutefois, ces jugements devront être tenus en compte dans le recours collectif qui leur est propre et dont ils ont obtenu l'autorisation. Ce sujet fait l'objet d'un autre article dans le présent numéro du journal *Action*.

Plusieurs questions ou objections qui avaient été soulevées dans les audiences précédentes ne seront pas de nouveau débattues en Cour d'appel. Deux exemples: la prescription et la compétence de l'arbitre. Concernant la prescription, Hydro-Québec a retiré son objection; au sujet des qualifications ou de l'autorité d'un arbitre d'invoquer les dispositions du Code civil du Québec pour justifier sa sentence, le juge Dalphond n'en fait pas mention dans sa permission d'appel.

La seule question que la Cour d'appel sera appelée à trancher est le rôle ou la responsabilité de l'employeur dans la gestion du régime AVCS. L'arbitre Foisy a déclaré qu'Hydro-Québec était « le mandataire au sens du Code civil des employés adhérents au régime et qu'il avait, de ce fait, l'obligation de protéger leurs intérêts. »

Le juge Dalphond conclut son jugement comme suit: *« La permission d'appeler est accordée quant à la question suivante: l'arbitre a-t-il commis des erreurs révisables quant:*

- au rôle de l'employeur à l'égard des adhérents au régime collectif d'assurance;
- aux ristournes (différentiel entre d'une part, les cotisations et revenus et d'autre part, les prestations et dépenses du régime);
- au devoir d'information découlant d'un contrat d'assurance collective ».

Sa décision contraste avec la façon avec laquelle il a traité de ce dossier en Cour. Il a comparé le régime AVCS à un uniforme que l'employeur fournit à l'employé, qu'il peut lui retirer à sa convenance. Pourtant, il ne pouvait ignorer qu'il s'agit d'un **contrat** vieux de 38 ans liant trois parties: l'adhérent, l'assuré ou le preneur (H.Q) et l'assureur (Assurance vie Desjardins Laurentienne) et non d'un privilège. Par contre, ayant assisté à l'audience, je peux témoigner que, même en Cour, ce qui compte ce n'est pas ce que le juge dit, c'est ce qu'il écrit. En ce sens, sa décision, sous forme de question, est claire, délimitée et objective.

Avis de changement d'adresse

Nous revenons à la charge pour vous inviter à nous signaler votre changement d'adresse le plus rapidement possible car cela permettra à votre association d'économiser des coûts. En effet, les retours postaux nous coûtent des sous que l'on voudrait bien sauver. Vous pouvez le faire en téléphonant au secrétariat au 514-289-2211, poste 4428 ou en utilisant la ligne sans frais 1-866-646-4428, en nous envoyant un mémo par télécopie au 514-289-5094 ou tout simplement par courriel à: *site@aprhq.qc.ca*

PRÉSENTATION DE LA LOI 30
LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC RENCONTRE LES RETRAITÉS

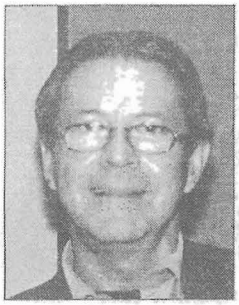

par **Jean-Louis Comtois,**
administrateur de l'APRHQ

Vendredi le 16 mars dernier, se tenait à Montréal, une assemblée publique organisée par la Fédération des associations de retraités du Québec (FARQ). Plus d'une centaine de retraités sont venus prendre connaissance des changements apportés à la Loi des Régimes complémentaires de retraite (loi RCR) par le Projet de loi 30 adopté par l'Assemblée nationale du Québec, en décembre 2006.

Mme Carole D'Amours et M. Mario Marchand de la Régie des rentes du Québec ont d'abord présenté le contenu du Projet de loi 30 concernant les mesures pour renforcer l'administration des régimes de retraite, les mesures pour renforcer le financement des régimes à prestations déterminées, le principe d'équité et le processus de confirmation du droit de l'employeur d'affecter de l'excédent d'actif au financement du coût de modifications du régime.

Ils ont ensuite répondu à de nombreuses questions en particulier, sur le rôle de surveillance de la Régie des rentes, le principe d'équité dans l'utilisation des surplus pour financer des améliorations du régime et la possibilité pour une association de joindre les retraités, pour les recruter, via le comité de retraite.

Principe d'équité

Sans minimiser l'importance des nouvelles mesures visant le comité de retraite et les nouvelles règles de financement, il faut retenir de façon toute particulière, le principe d'équité qui a été intégré à la loi. Ce principe s'énonce comme suit:

« L'affectation de l'excédent d'actif d'un régime de retraite à l'acquittement de la valeur des engagements supplémentaires résultant d'une modification du régime doit s'inscrire dans une perspective d'équité entre le groupe de participants actifs et celui des participants non actifs et des bénéficiaires du régime. Le cas échéant, celui qui modifie le régime doit s'assurer du respect de cette exigence. »

Facteurs pertinents

Pour s'acquitter de cette obligation, l'employeur devra déterminer les facteurs à prendre en compte, de même que le poids attribué à chacun d'entre eux. Parmi les facteurs pertinents, mentionnons:

- l'évolution du régime de retraite;
- les modifications apportées au régime de même que les circonstances dans lesquelles elles ont été faites;
- l'origine de l'excédent d'actif en cause;
- l'utilisation faite de tout excédent dans le passé;
- les caractéristiques des prestations prévues par le régime et celles des rentes en service.

Opposition

Nous avons vu dans l'édition précédente du journal ACTION (Vol. 19 No 1 - février 2007) que les groupes de participants actifs et non actifs auront la possibilité de faire connaître par écrit leur opposition à une telle affectation. L'opposition de 30% ou plus des membres d'un des deux groupes à l'affectation projetée de l'excédent d'actif, crée une présomption d'iniquité. Il faut comprendre que cette nouvelle règle constituera un changement majeur dans les relations avec Hydro-Québec qui exclue actuellement toute considération des retraités dans ses décisions et ne leur reconnaît aucun droit dans la gestion du régime. Cette nouvelle règle pourrait, peut-être, aussi modifier l'approche d'Hydro-Québec, basée sur l'idée que tout problème avec les retraités se règle par attrition.

Rôle de la RRQ

Les retraités présents ont bien apprécié la présentation des dispositions de la Loi par les deux représentants de la Régie des rentes du Québec. Toutefois, ils ont été déçus des réponses apportées quant au rôle très limité de surveillance de la Régie, notamment, le fait que la Régie n'exerce aucune surveillance quant à l'obligation de l'employeur d'assumer son rôle de fiduciaire. Ils ont également été déçus du peu d'ouverture démontré à obliger le comité de retraite ou l'employeur à communiquer aux retraités l'information provenant d'une association de retraités visant notamment le recrutement de membres.

LA FARQ TIENT SA 3e RÉUNION ANNUELLE

par Claude Alarie,
administrateur de l'APRHQ et porte-parole de la FARQ

La 3e assemblée générale annuelle de la Fédération des Associations de retraités du Québec (FARQ) s'est déroulée le vendredi 16 mars 2007, au Centre communautaire Saint-Donat, à Montréal, en présence de plusieurs représentants des différentes associations membres.

Le président de la FARQ, M. Jacques Beaudoin a manifesté sa fierté pour le travail accompli au cours de la dernière année et il a félicité les associations membres pour leur appui indéfectible dans toutes les démarches entreprises. Il s'est dit particulièrement heureux de l'adoption de la Loi 30, suite aux nombreuses démarches menées par la FARQ en partenariat avec la FADOQ et l'AQDR.

M. Beaudoin

M. Beaudoin a également manifesté sa satisfaction en ce qui concerne les relations plus étroites avec la Régie des Rentes du Québec dans différents dossiers. Il s'est dit heureux du soutien manifesté aux retraités de Acier Atlas qui ont subi une perte substantielle de leur rente de retraite à la suite de la faillite de leur employeur.

Tous ces dossiers ont demandé, en cours d'année, plusieurs rencontres avec les associations membres, les partenaires et les spécialistes. Les représentants de la FARQ ont mené de nombreuses interventions à l'occasion des consultations de la RRQ en vue de modifier la loi RCR ainsi que dans le cadre de leur participation aux commissions parlementaires.

Mentionnons que les mandats de Jean-Louis Comtois, comme vice-président, et de Claude Alarie, comme porte-parole de la FARQ, ont été renouvelés. Par ailleurs, la délégation de l'APRHQ est complétée par Aimé Beauchesne, Jocelyne Pellerin et Roger Labrie.

Jean-Louis Comtois

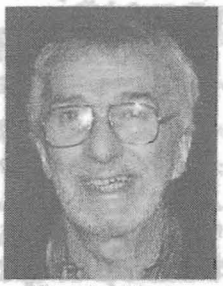
Claude Alarie

Aimé Beauchesne

Jocelyne Pellerin

Roger Labrie

Plan d'action

La FARQ a adopté son plan d'action pour l'année 2007-2008. La protection des rentes sera au cœur de ce plan d'action, ainsi que la communication avec les retraités. En voici les grandes lignes:

- La FARQ appuiera les retraités de la Mine Jeffrey et de Acier Atlas dans leurs démarches pour que les gouvernements ajustent les impôts afin que les pertes de prestations de retraite, lors de faillite de l'employeur, soient déductibles d'impôt.
- La FARQ supportera la création d'un fonds d'indemnisation afin de parer aux baisses de prestations de retraite en cas de fermeture déficitaire d'un régime de retraite, lors d'une faillite d'entreprise.
- La FARQ interviendra auprès du gouvernement fédéral pour faire modifier la Loi des arrangements avec les créanciers et la Loi des faillites pour que le déficit d'un régime de retraite soit déclaré comme créancier prioritaire.
- La FARQ fera les démarches pour trouver une formule afin de permettre aux associations de communiquer plus facilement ou plus directement avec les retraités.
- La FARQ revendiquera que les cotisations versées aux associations de retraités soient déductibles d'impôt.
- La FARQ travaillera à développer des relations de confiance avec les syndicats et des partenariats avec les organismes intéressés au bien-être des retraités.
- La FARQ soutiendra la formation et l'information des retraités.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES. AVEC VOUS, NOUS SERONS PLUS FORTS!

La Grande
Boulé, Jean-Guy
Gauthier, Gillienne
Pinard, Carmelle
Sénécal, Jean-Pierre
Smith, Gene

Laurentides
Asselin, Pierre
Audy, Nicole
Bélanger, France
Boivin, Jean-Guy
Champagne, Serge
Ébacher, France
Fortin, René
Garceau, Marcel
Gariépy, Daniel
Gendron, Lucie
Guilbault, Francois
Kinazi, Érol
Labelle, Gérard J.
Laprise, Michel
Larose, Gaétan
Legros, Jean-Claude
Lemay, Noël
Lepage, Marcel
Lépine, Bill
Lessard, Daniel
Ouellette, Richard
Papineau, Jean
Plouffe, Claude
Roy, Bernard
Saumur, Yves
Tousignant, André
Turcotte, Gilles
Vandal, Jean

Manicouagan
Lebel, Yvanhoe
Perron, Guy
Quessy, Pierre-Paul

Matapédia
Charest, Michel
Turbide, François

Mauricie
Coté, Clément
Desjardins, Pierre
Fortin, Jeannine
Groleau, Jacques
Hélie, Claude
Houle, Serge
Lavigne, Yvon
Lethiecq, Suzanne
L'Heureux, Alain
Mailhot, Lyne
Massicotte, Nicole
Paré, Lorraine
Perron, Jean
Riopel, Fernand
Roberge, Marc
Vézina, Claude

Montmorency
Barabé, René
Béland, Patrick
Boileau, Jacques
Bouchard, Vital
Bouchard, Normande
Castonguay, Suzanne
Couillard, André
Delage, Doyon, Lorraine
Gagnon, Alain
Grenon, Luc
Lacroix, René
Lavoie, Pauline
Létourneau, Michel
Lévesque, Jacques
Martel, Laurent
Ouellet, Denis
Roger, Dumont, Jeannine
St-Onge, Donald
Thibeault, Jules
Tremblay, Michel

Montréal
Benoit, Richard
Chenet, Pierre
Chevalier, Jacqueline
Duchesne, René
Jansohn, Édita
Jodoin, Serge
Lalonde, Claire
Ouimet, Mihel
Paré, Bernard
Perrier, Jacques
Raymond, Lucie
Séguin, Louise
Tellier, Nicole

Richelieu - Rive-Sud
Blanchette, Louise
Boisvert, Jean-Claude
Brunelle, Ghislaine
Deschênes, Réginald
Dufour, Laurier
Durand, Gilles
Gilbert, Yves
Goulet, Norbert
Guimond, Marc
Hébert, Lucie
Huneault, Louise
Lacasse, Coleman
Larouche, Réjean
Lebeuf, Jean
Lefebvre, Pierre
Maldonado, Marie
Miljour, Danièle
Patenaude, Marcel
Pineault, Adrien
Plante, Charline
Ross, Yvan
St-Laurent, Bertrand
Tremblay, Rodrigue
Tremblay, Robert

Saguenay
Gagné, Pierre
Pearson, Christian

Programme privilège d'assurance exclusivement réservé aux membres

Un partenariat de choix

L'**APRHQ** a porté son choix sur La Capitale assurances générales afin de développer ensemble un programme privilège d'assurance unique qui vous en offre plus pour vos assurances automobile et habitation.

Économisez sur vos assurances
- 15 % pour votre automobile
- 15 % pour votre habitation

Offrez-vous l'assurance de la qualité
- Les meilleures protections sans frais supplémentaires
- CAP, un programme novateur d'assistance offert à tous nos assurés

Choisissez d'en avoir plus pour votre argent.
Demandez-nous une soumission gratuite et sans aucune obligation.

APRHQ

La Capitale
assurances générales
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

Sans frais : 1 800 322-9226
Montréal : 514 906-2208
Québec : 418 266-9908

ILS NOUS ONT QUITTÉS.
AUX PARENTS ET AMIS, L'APRHQ OFFRE SES CONDOLÉANCES.

Albert, Michael	St-Émile
Allain, Évelyne	Pont-Viau
Alvarez, Rodolfo	Guigues
Arnault, Julima	St-Charles-Borromée
Asmus, Rita	Carleton Place
Barrette, Jean-Maurice	Valleyfield
Bélanger, Gérard	Sorel, Tracy
Bélanger, Pauline	Lasalle
Belhumeur, Michel	Crabtree
Bélisle, Jacqueline	St-Jérome
Belleau, Jean	Eastman
Bigue, Raymond	Mont St-Hilaire
Bolduc, Rollande L.	Ste-Thérèse
Boucher, Gaston	Vaudreuil-Dorion
Bourque, Onésime	Valleyfield
Boyd, Robert	Brossard
Brisson, Rita-Guy	Longueuil
Brown, Vernon H.	Surrey
Bussières, Pierre	St-Armand
Charlebois, Louis	St-Polycarpe
Chartier, Roger	Montréal
Chauvette, Jacqueline G.	Montréal-Nord
Cholette, Thérèse	Montréal-Nord
Chrétien, Jean-Claude	Ste-Rose
Coté, Pierre	Montréal
Coutu, Gaston	Montréal
Couture, Ruth Fortin	Ste-Foy
D'Amours, René	Rivière-du-Loup
Danis, Jacques	Sherbrooke
De Carufel, Henri-Paul	Shawinigan
Dechamplain, Léa	Rimouski
Déry, Normand	Montréal
Dorais, Madeleine	Rosemère
Drolet, Jean-Maurice	Trois-Rivières
Du Tremblay, Victorien	Trois-Rivières
Dugas, Roger	Montréal
Duquette, Marguerite B.	Valleyfield
Fortin, Marguerite C.	Gatineau
Fredette, Gilles	Ste-Foy
Gagnon, Marie-Laure	Trois-Rivières
Gagnon, Thérèse	Rimouski
Gallizzi, Silvio	Montréal
Gauthier, Anastase	Ste-Foy
Gauthier, Pierre	Laval
Gougeon, Pauline V.	Laval
Guenette, Hélène	Montréal
Hawes, Mildred P.	Ste-Foy
Holton, Mabel V. H.	Québec
Julien, Marguerite L.	Berthierville
Julien, Roger	Beauport
Laberge, Georgette	Beauharnois
Lampron, Gabriel	Québec
Laplante, Marcel	Longueuil
Lebel, Françoise	St-Bruno
Lebrun, Lucien	Varennes
Martin, Gaétan	St-Hilaire
Mc Grath, Hélène	Repentigny
Ménard, Simone P.	Beauharnois
Meunier, Laura T.	Neuchatel
Morin, Georgette	Longueuil
Morisseau, Guy	Longueuil
Nadon, Jean-Louis	Montréal
Pelletier, Jacques	Québec
Perreault, Louisa G.P.	Ste-Thérèse
Pinard, André	Drummonville
Plante, Gilles	Boucherville
Plasse, Armand	Montréal
Provencher, Jacques	La Croche
Ramuz, André	Duclos
Richard, Léo	Ste-Émilie-de-l'Énergie
Robert, Pauline	Longueuil
Robitaille, Hervé	St-Lambert
Rondeau, Claire D.	Montréal
Rouleau, Pierrette	Montréal
Roy, Paulette M.	Boucherville
Sheehan, Évelyn	Ville St-Laurent
St-Hilaire, Adeline F.	St-Romuald
Suzor, Jacques R.	Ile-des-Soeurs
Therrien, Roger	Lachute
Thibault, Jules	Granby
Tremblay, Denys	Laval
Tremblay, Roberte	St-Bruno
Turcotte, André	Marieville
Vachon, Marie-Jeanne	Québec
Valcourt, Michel	Beauport
Vézina, Violette G.	Repentigny
Villeneuve, Pierre	Laval
Yergeau, Jean-Guy	St-Hyacinthe

Assurance *Voyage*

Bien s'assurer pour bien voyager

Ouvert à tous ! Contactez-nous ! Aucun client refusé ! Aucune limite d'âge !

Tous nos agents sont certifiés de L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

- ✓ **3 mois de stabilité pour toutes les conditions préexistantes ***
- ✓ **Aucun questionnaire médical pour les gens de 64 ans et moins ***
- ✓ **Pontages plus de 10 ans acceptés ***
- ✓ **Plan très avantageux pour les personnes souffrant seulement d'asthme ou seulement de diabète avec médication orale ***

** Sous certaines conditions*

COOP de Consommation des Employé(e)s d'Hydro-Québec

www.coophq.com

Montréal (514) 334-6920

Sans frais 1 800 363-4940

ACTIVITÉS SPORTIVES ET SOCIALES

TERRITOIRE LA GRANDE RIVIÈRE

Témiscamingue, déjeuner: à 9h, le 18 avril, à la Brasserie Mari-Lou, St-Bruno-de-Guigues.
Serge St-Onge 819-723-2073.
Val-d'Or, déjeuner: le 2e mercredi du mois, à 9h, salle Conti, Hôtel Continental, Val-d'Or. *Joachim Turcotte 819-825-2534. M. Massicotte 819-797-5097.*

mirray@cablevision.qc.ca

TERRITOIRE LAURENTIDES

Les retraités se rencontrent pour le déjeuner:
Hautes-Laurentides: le dernier mardi du mois, à 8h30, restaurant La Maison du spaghetti, 1095 rue St-Jovite, Mont-Tremblant.
Lanaudière: le 1er mardi du mois, à 9h, restaurant La Grange, 425, rue Notre-Dame, Joliette.
Mille-Iles: le mercredi à 7h30, restaurant Jardin-Lee, rue Turgeon, Sainte-Thérèse.
Outaouais: le 1er mercredi du mois, à 9h, restaurant La Boîte à chansons, Gatineau. 9$.
Saint-Jérôme: le 2e jeudi du mois, à 9h30, restaurant Nicholas, 2350 boul. Curé-Labelle, St-Jérôme.

TERRITOIRE MANICOUAGAN

Déjeuners mensuels: le 1er mardi du mois, à 9h

TERRITOIRE MAURICIE

Activités régionales
Tournoi de golf: le 21 juin, au Club de Golf Dumoulin.
Voyage à Ottawa: les 11 et 12 juillet.
À la résidence des retraités de Trois-Rivières
Les retrouvailles 2007: le 15 août.
Rendez-vous des artistes: les 2, 3 et 4 novembre.
Activités de secteurs
La Tuque: déjeuner, le 3e mercredi du mois, restaurant le Parasol. *André Drolet 819- 523-9196.*
Trois-Rivières: Bridge: les lundis et vendredis, de 13h à 16h, à la résidence des retraités, boulevard des Forges. *Yvan Tremblay 819-378-7401.*
Rencontre Anciens de LG2: le 1er mercredi du mois, résidence de Trois-Rivières. *J.C. Bouthillier et Marcel Fortin.*
Ligue de quilles: le lundi soir. *J. Morrier 819-379-5289.*

TERRITOIRE MONTMORENCY

Olympiade: le 6 juin, au terrain du local.
Louis Bruneau 627-0036.
Voyage aux Mille-Îles: juillet. Thérèse Goulet 660-2419.

TERRITOIRE SAGUENAY

Assemblée générale annuelle: le 20 mai, bienvenue 10h30, suivi d'un repas au 1440 rue Manic, à Chicoutimi.

ACTION est imprimé par :
A.C. Werbrouck Inc., Saint-Laurent (Québec)

TERRITOIRE DE MONTRÉAL

Ligue de quilles: *Madeleine Ouellette 514-384-3662.*
Séjour à Kamouraska: le 15 et 16 mai, 2 jours et 1 nuit, Lévis et son patrimoine, agence La Promenade, guide H.Tessier. M-250$/NM-300$.
G. St-Pierre 514-525-5477 et M. Ouellette.
Souper théâtre: Ténor demandé, le 21 juin, Théâtre Le Vieux Terrebonne. M-55$/NM-75$.
G. Leroux 514-374-6229 et P.A. Sergerie au 450-699-2321.
Séjour au Manoir, Lac William: les 2, 3 et 4 juillet. Visite d'une mine à Thefford Mines et églises à Kinner's Mills. Chambre standard. M-250$/NM-295$,chambre supérieure M-330$/NM-345$.
L.H. Sauvé 450-663-1414 et P.A. Sergerie.
Souper théâtre: Tiens ça mort, le 24 juillet, Théâtre Les Patriotes, à Ste-Agathe. M-50$/NM-60$.
Léo Langlais 450-674-0176 et Madeleine Ouellette.
Visite touristique à Kingston: avec l'agence La Promenade, accompagnée par Hélène Tessier, les 9,10 et 11 août, 3 jours et 2 nuits. Voyage fait par train, bâteau et autocar. M-515$/NM565$.
Gilles St-Pierre et Madeleine Ouellette.
Site Web: *www3.sympatico.ca/csrhq-rm*

TERRITOIRE RICHELIEU

Club social de Granby
Dîners mensuels: le 2e mercredi du mois, salle des Loisirs Immaculée-Conception, 481, rue St-Vincent à Granby.
Gilles Hamelin 450-378-0087.

Club social de Sherbrooke
Déjeuners mensuels: le 1er mercredi du mois, à l'Eggsquis, 2939 rue King O., Sherbrooke.
Gérald Robert 819-823-4353.

Club social de Drummondville
Rencontres sociales: le mercredi après-midi au local du Club, 1235 Chemin Hemmings, Drummonville.
Germain Cossette 819-478-7552.

Club social de St-Hyacinthe
Dîners mensuels: le 1er mardi du mois, à la Brasserie Douville, 5700 boul. Laurier, St-Hyacinthe.
G. Pellerin 450-774-5887.

Club social de la Rive-Sud de Montréal
Déjeuners mensuels: le 2e mardi du mois, à 8h30, Resto-Bar Réal Massé, 1001 boul. de Montarville, Boucherville.
Yves Gagnon 450-449-3511.
Activités culturelles:Théâtre du Rideau Vert de Mtl, le 24 mai, comédie musicale « NEUF » 49$. *C. Caouette 450-651-3586.*
Souper/buffet/théâtre: le 5 juillet, comédie musicale «Un avocat au dessert». *C. Caouette.*
Tournoi de golf: le 23 août, golf Rive-Sud à Saint-Basile.
Jean Lavallée 450-678-1270.
Site Web: *http://csrhqrsm.220v.org*